

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

numéro
CM_240319_09

L'an deux mille-vingt quatre, le dix neuf mars,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	22
exprimés	29
vote	
pour	29
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadhila BENAMMAR KOLY, Izia GOURMELON, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Didier KOEHLER à Nathalie ROCOPLAN, Nathalie SYZ à Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Gaëlle LEVEQUE, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB.

OBJET :	Conventions type pour le prêt de documents de la médiathèque aux écoles et aux associations
----------------	--

VU la délibération n°CM_181106_06 du Conseil municipal du 6 novembre 2018, relative au projet scientifique, culturel, éducatif et social du Pôle Confluence,

VU la délibération n°CM_181008_06 du Conseil municipal du 8 octobre 2018, relative au règlement public de la médiathèque,

CONSIDÉRANT que la médiathèque de Lodève au Pôle culturel Confluence, sise rue Joseph GALTIER à Lodève, est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tout citoyen,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, la médiathèque prête d'ores et déjà des documents aux écoles et aux associations dans le cadre du règlement susvisé,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les conventions type de prêt aux écoles et aux associations, et notamment de faire évoluer le nombre de documents prêtés au vu des usages constatés,

Oui l'exposé de Jean-Marc SAUVIER et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les conventions type de prêt de documents de la médiathèques aux écoles et aux associations, annexées à la présente délibération,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240319-lmc110303-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/03/24
Date de publication : 27/03/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Signé électroniquement par:

Le dix neuf mars deux mille vingt-quatre
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE



CONVENTION DE PRÊT DE DOCUMENTS POUR LES ÉCOLES

ENTRE :

La **Commune de Lodève**, SIRET 21340142500011, sise 7 place de l'hôtel de ville 34700 LODÈVE, représentée par le Maire, Gaëlle LÉVÉQUE, conformément au procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 3 juillet 2020.

ci-après dénommée **la Commune**

D'UNE PART

ET

nom de l'école :

sise :

représentée par en qualité de

ci-après dénommée **l'emprunteur**

D'AUTRE PART

VU le règlement public de la médiathèque Confluence en vigueur,

VU la délibération n° **CM_XXXXXX_XX** du Conseil municipal du **XX XX XX**, relative à la convention type pour le prêt de documents aux écoles,

- ARTICLE 1 : OBJET

L'emprunteur et la Commune conviennent de l'emprunt de documents dans le cadre du projet pédagogique suivant :

du au

- ARTICLE 2 : CONDITIONS

Dans le cadre de partenariat spécifique, le prêt de documents est étendu au nombre de trente ouvrages imprimés et de cinq documents sonores, pour une durée correspondant au projet pédagogique.

L'emprunteur doit respecter le règlement de la médiathèque en vigueur.

Tous les documents doivent être rendus dans les délais convenus et dans l'état où ils ont été empruntés. Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé à l'identique.

- ARTICLE 3 : IDENTIFICATION DES PERSONNES DE RÉFÉRENCE

Pour la Commune :

nom : prénom :

numéro de téléphone :

Pour l'emprunteur :

nom : prénom :

numéro de téléphone :

Fait en deux exemplaires à Lodève, le

Pour l'emprunteur,

Pour la Commune de Lodève

Le Maire,

Gaëlle LÉVÉQUE

CONVENTION DE PRÊT DE DOCUMENTS POUR LES ASSOCIATIONS

ENTRE :

La **Commune de Lodève**, SIRET 21340142500011, sise 7 place de l'hôtel de ville 34700 LODÈVE, représentée par le Maire, Gaëlle LÉVÉQUE, conformément au procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 3 juillet 2020.

ci-après dénommée **la Commune**

D'UNE PART

ET

nom de l'association :

SIRET :

sise :

représentée par en qualité de

ci-après dénommée **l'emprunteur**

D'AUTRE PART

VU le règlement public de la médiathèque Confluence en vigueur,

VU la délibération n° **CM_XXXXXX_XX** du Conseil municipal du **XX XX XX**, relative à la convention type pour le prêt de documents aux associations,

- ARTICLE 1 : OBJET

L'emprunteur et la Commune conviennent de l'emprunt de documents dans le cadre du projet de l'association suivant :

du

au

- ARTICLE 2 : CONDITIONS

Dans le cadre de partenariat spécifique, le prêt de documents est étendu au nombre de quinze ouvrages imprimés et de cinq documents sonores, pour une durée maximale de quatre semaines.

L'emprunteur doit respecter le règlement de la médiathèque en vigueur.

Tous les documents doivent être rendus dans les délais convenus et dans l'état où ils ont été empruntés. Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé à l'identique.

- ARTICLE 3 : IDENTIFICATION DES PERSONNES DE RÉFÉRENCE

Pour la Commune :

nom : prénom :

numéro de téléphone :

Pour l'emprunteur :

nom : prénom :

numéro de téléphone :

Fait en deux exemplaires à Lodève, le

Pour l'emprunteur,

Pour la Commune de Lodève

Le Maire,
Gaëlle LÉVÉQUE